



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 1676

Texte de la question

IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour le groupe de l'UMP.

M. Franck Gilard. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le Gouvernement et la majorité se sont résolument attaqués depuis 2002 à définir une véritable politique d'immigration en France, politique qui faisait défaut sous le gouvernement Jospin. (*" Eh oui ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous ne vous en rendez pas compte ?

Nous ne pouvons que nous réjouir que le tabou de l'immigration soit enfin levé dans notre pays après tant d'années de laxisme. L'approche de l'immigration est désormais globale, elle prend en compte tous les éléments, lutte contre l'immigration clandestine, identification et rôle des mafias, politique d'intégration. La lutte contre l'immigration irrégulière a commencé à porter ses fruits. En effet, les interpellations de clandestins ne cessent d'augmenter depuis maintenant deux ans, pour atteindre plus de 12 000 reconduites à la frontière, contre quelques centaines du temps de M. Vaillant.

En dépit de ces résultats, le problème n'est pas réglé et la situation exige une vigilance et une détermination sans faille des pouvoirs publics.

Mais cette vigilance ne peut, et ne doit pas d'ailleurs, être le seul fait de la France. Pour être plus efficace, une coopération pleine et entière avec les autres États et notamment nos partenaires européens s'impose.

Monsieur le ministre, vous vous êtes rendu à Calais afin de rencontrer M. David Blunkett, votre homologue britannique, avec lequel vous avez évoqué le dossier de l'immigration. Pouvez-vous nous dire comment, deux ans après la fermeture attendue du centre de Sangatte, vous allez renforcer la coopération entre nos deux pays pour lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, j'étais effectivement hier à Calais avec mon homologue et ami, David Blunkett, pour marquer notre détermination à lutter contre l'immigration clandestine.

Dans ce domaine, les résultats que nous avons obtenus depuis deux ans sont excellents. Je le dis ici avec satisfaction devant Nicolas Sarkozy (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française*), qui a marqué de tout son poids ce grand combat qu'il a mené courageusement, avec son homologue britannique. Les chiffres sont là pour en témoigner puisque, dans le Calaisis, le nombre de clandestins par jour a été divisé par vingt. Ce nombre est en effet passé de 2 000 à 100 et celui des interpellations, qui était de 100 000 en 2002, n'est plus aujourd'hui que de 15 000 environ. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Plus de 400 passeurs ont également été interpellés. Les bureaux de contrôle nationaux juxtaposés, ouverts à Calais, Douvres, Dunkerque et Boulogne, fonctionnent parfaitement.

Il faut bien sûr aller plus loin - c'est notre intention - en déployant les moyens techniques nécessaires : ondes millimétriques, détecteurs de battements cardiaques ou d'émanations de gaz carbonique. Cela dit, un clandestin, c'est d'abord un homme ou une femme victime de trafics scandaleux. Nous avons donc le devoir de

faire en sorte que la dignité et la responsabilité soient au rendez-vous, c'est-à-dire de démanteler les filières d'immigration clandestine. Voilà pourquoi, avec nos amis britanniques, nous organisons des vols groupés pour reconduire ces immigrés clandestins, nous augmentons le nombre des officiers de liaison, qui interviennent dans les pays d'origine comme dans les pays de transit, et le nombre d'équipes d'enquêtes communes qui sont susceptibles d'agir sous le contrôle de la justice.

Vous le voyez, nous agissons avec humanité, détermination et responsabilité. Je suis d'ailleurs heureux de constater que tous les élus de cette région, de droite comme de gauche, soutiennent cette politique.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1676

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 novembre 2004